

Présidence – Cabinet
N°/Réf. : Cab/2025-M21

**Lettre de mission de Nematollah Jaafari,
Vice-président délégué à la responsabilité sociale, Territoire, soin et santé**
2024-2028

L'université de Poitiers s'inscrit pleinement dans une trajectoire européenne et responsable, aussi bien d'un point de vue humain, environnemental que sociétal. En tant qu'établissement public, elle a vocation à répondre aux enjeux sociétaux et aux transitions actuelles et futures par une recherche internationale ambitieuse et une offre de formation de qualité.

L'université de Poitiers mène une politique attentive aux conditions de travail de ses personnels et à leur association aux décisions à travers une méthode de gouvernance basée sur la concertation et la collégialité. Elle veille à améliorer les parcours de carrière de ses agents pour reconnaître et valoriser l'investissement dans le travail. Elle veille également à déployer une démarche d'université inclusive, notamment en matière d'égalité femme-homme. L'Université est un acteur responsable sur son territoire, envers l'ensemble de ses parties prenantes. En ce sens, elle développe notamment une offre de prévention et de promotion de la santé pour ses personnels et ses étudiants ainsi qu'une offre de soin, en lien avec les acteurs du territoire, pour la communauté étudiante.

Missions

Le vice-président délégué à la responsabilité sociale, Territoire, soin et santé, a pour mission de conduire les politiques qui contribuent à favoriser l'accès aux soins de premier recours des étudiants de l'université de Poitiers et les modalités d'accès aux soins de premier recours pour les autres étudiants du territoire. Les différentes actions qu'il doit conduire sont de manière non exhaustive :

- *Actions pour favoriser l'accès aux soins.* Il conduit la politique pour l'organisation du soin à destination des étudiants en trois niveaux au sein du Service de santé étudiant mais aussi en lien avec les partenaires du territoire que sont les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les professionnels de santé libéraux, les centres hospitaliers, et notamment le CHU de Poitiers et le Centre hospitalier Henri-Laborit. Il veille à l'inscription du Service de santé étudiante dans le cadre du tissu de soin régional (CPAM-ARS) et assure le suivi des conventions avec la CPAM et le projet de santé en lien avec l'ARS.
- *Actions pour les partenariats en santé.* Il est l'interlocuteur privilégié des autres établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent bénéficier des prestations pour la santé étudiante mise en place par l'université de Poitiers. À ce titre, il veille au développement d'un modèle économique soutenable et à la mise en œuvre de conventions onéreuses pour associer des établissements tiers.

Dans l'exercice de son mandat, il tient compte de la soutenabilité humaine et financière de ses actions et leurs éventuels impacts sur les ressources et l'organisation de l'établissement.

Périmètre d'action

Le vice-président délégué à la responsabilité sociale, Territoire, soin et santé est rattaché au pôle *Responsabilité sociale et ressources humaines* de l'équipe présidentielle. Il rend compte

régulièrement de ses actions auprès du vice-président Responsabilité sociale et ressources humaines.

Il représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : préside le Conseil du Service de santé étudiante en l'absence de la présidente de l'université, participe selon les besoins au Conseil d'administration, participe au Comité de pilotage du Schéma directeur du Handicap. Il peut être amené à représenter la présidente dans des instances externes sur délégation, notamment les réseaux nationaux de vice-présidents et auprès des instances du territoire compétente en matière de santé (ARS, CPAM, notamment).

Il est en lien direct avec le pôle Vie de campus et Patrimoine et en son sein le Service de santé étudiante. Il s'appuie sur le Cabinet de la présidente pour les actions et missions qui le nécessitent, notamment la communication institutionnelle.

Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 6 janvier 2025,
Virginie LAVAL
Présidente de l'université de Poitiers

